

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du mardi 15 décembre 2020**

D02_151220

L'an deux mil vingt, le quinze décembre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

- Modifications du RDE et des MCC du DU Université Entreprise

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Pascale HOFFMANN, Isabelle KRZYWKOWSKI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Jennifer BUYCK, Fanny COULOMB, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Gabriel BUCHE, Jacky CUVEX-COMBAZ, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Noémie DUTILLEUL, Loona MOURENAS, Olivier OCCELLO, Hugo PREVOST, Raphaël PUYGRENIER.

Membres représentés : Véronique MOLINARI (procuration à Pascale HOFFMANN), Zineb SIMEU-ABAZI (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Richard MONVOISIN (procuration à Gwenaël DELAVAL), Alexis FAYOLLE (procuration à Séverin CONSTANT-MARMILLON), Marie FERNANDEZ (procuration à Raphaël PUYGRENIER), Sacha GOUILLET-VEUX (procuration à Loona MOURENAS), Emmy MARC (procuration à Hugo PREVOST).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU Université Entreprise sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	7
Nombre de votants	30
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU Université Entreprise.

Fait à St Martin d'Hères, le 26 janvier 2021

Le Vice-président Formation et Vie étudiante

A blue ink signature, appearing to read 'Dechenaud', is written over a horizontal line.

David DECHENAUD

Publié le : 03/02/2021

Transmis au Rectorat le : 03/02/2021

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D02_151220**

Année universitaire : 2020-2021

Composante : Chimie et biologie

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : DU Université-Entreprise

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : voté en conseil d'UFR en novembre 2020

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Cécile LELONG

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	44	44
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt de la demande au RNCP pour la 1^{ère} fois : Non

Dépôt du renouvellement RNCP :

Renouvellement avec modification :

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

- Mettre en évidence ses compétences, savoir-faire et savoir être acquis dans et hors de son cursus.
 - Faire son bilan personnel, connaissance de soi.
 - Acquérir des repères et la connaissance du fonctionnement des entreprises et des métiers, identifier les ouvertures professionnelles possibles.
 - Construire son (ses) projets professionnel(s) à cours, moyen et long terme.
 - Se mettre en dynamique de recueils d'informations et de contacts.
 - Acquérir les outils de communication et de négociation nécessaires à une candidature efficace à une formation, un stage ou un emploi.
 - Mettre en oeuvre des méthodes de recherche d'emploi (enquêtes, techniques de recherche d'emploi, outils de communication : lettre de motivation, CV, entretien, gestion de projet, organisation personnelle...).
 - Faire l'expérience d'un travail de groupe.
 - Reconstruire et structurer ses connaissances scientifiques et techniques de façon cohérente avec son projet professionnel.
 - Valider ses acquis par la mise en situation professionnelle lors d'un stage de longue durée.
- L'objectif final est de rendre l'étudiant acteur de la démarche de construction de son projet et lui permettre d'acquérir une expérience de terrain cohérente avec son projet.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Etudiant ayant validé une licence ou la première année de master quelle qu'en soit la spécialité.

2.2 Conditions d'admission

Entretien préalable (fin Aout à début Septembre) et inscription auprès du responsable de formation : Mme Cécile Lelong.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Octobre à septembre

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 200

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCC 2020-2021_DU_UNIV_ENTREPRISE.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Se référer au tableau MCC.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : De 3 à 6 mois

Période du stage : entre janvier et août

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Non concerné

Rapport de stage : Rédaction d'un rapport de stage + soutenance.

Projets tuteurés : Rapport

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Présence obligatoire aux enseignements.

Absences aux examens :

Les examens consistent en :

3 rapports et 1 dossier à mi parcours

1 Rapport de stage et soutenance en Septembre

Le non rendu d'un des rapports (ou dossier) ou l'absence injustifiée à la soutenance entraînent la non validation du diplôme.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Fin Septembre

Article 6 : Conditions de validation de la formation

L'obtention du DU est soumise à la validation de chacun des modules évalués (pas de compensation possible). Il n'y a pas de notes mais 1 résultat : Admis ou ajourné.

Article 7 : Redoublement

Oui le redoublement est possible mais uniquement avec l'accord du responsable du DU dans certains cas particuliers de stages qui n'ont pu être validés.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 500€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 600€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

L'ouverture du DU est conditionné à un effectif de 35 étudiants minimum.

[illegible]

Commentaires : Toutes les évaluations se font en acquis/non acquis. Pas de note